

**BNAC CONFIANCE FCP**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF**  
**AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011.**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire BNA CAPITALS,**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2011.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

**Opinion**

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 22,25% ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.  
Au 31 Décembre 2011, l'actif net de du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 43,26 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2011.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 31 mars 2012**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**  
**Membre de CPA Associates International**  
**Chiheb GHANMI**  
**Associé**

**BILAN****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>AC 1- Portefeuille-titres</b>	3-1	<b>372 636</b>	<b>409 436</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		165 278	203 072
b - Obligations et valeurs assimilées		207 358	206 365
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	3-2	<b>106 654</b>	<b>151 893</b>
a- Placements monétaires		105 188	150 333
b- Disponibilités		1 466	1 559
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>479 290</b>	<b>561 329</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	3-3	<b>2 061</b>	<b>4 423</b>
<b>PA 2- Autres créditeurs divers</b>	3-4	<b>5 614</b>	<b>5 648</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 674</b>	<b>10 071</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	3-5	<b>463 054</b>	<b>546 700</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-6	<b>8 561</b>	<b>4 558</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		8 559	4 557
<b>ACTIF NET</b>		<b>471 615</b>	<b>551 258</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>479 290</b>	<b>561 329</b>

**ETAT DE RESULTAT****Exercice clos au 31 décembre 2011**

(Montants exprimés en dinars tunsiens)

<b>LIBELLE</b>	<b>Note</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2011</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2010</b>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4-1	<b>19 301</b>	<b>10 283</b>
a - Revenus action et valeurs assimilées		6 972	5 343
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 329	4 940
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4-2	<b>1 929</b>	<b>6 613</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>21 231</b>	<b>16 896</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4-3	<b>(5 488)</b>	<b>(5 815)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>15 742</b>	<b>11 081</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		0	0
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	4-4	<b>(6 230)</b>	<b>(6 437)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 513</b>	<b>4 644</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(954)</b>	<b>(87)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>8 559</b>	<b>4 557</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		954	87
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(41 998)	(26 443)
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		19 270	67 421
- Frais de négociation		(146)	(235)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>(13 361)</b>	<b>45 387</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Exercice clos au 31 décembre 2011**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01	Période du 01/01
	au 31/12/2011	au 31/12/2010
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>(13 361)</b>	<b>45 387</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
a - Résultat d'exploitation	9 513	4 644
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41 998)	(26 443)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 270	67 421
d - Frais de négociation de titres	(146)	(235)
<b>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(4 556)</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(61 726)</b>	<b>4 551</b>
<b>a - Souscriptions</b>	0	947 672
- Capital	0	742 600
- Régularisation des sommes non distribuables	0	197 380
- Régularisation des sommes distribuables	0	7 692
<b>b - Rachats</b>	(61 726)	(943 121)
- Capital	(50 600)	(742 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 172)	(193 342)
- Régularisation des sommes distribuables	(954)	(7 779)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(79 643)</b>	<b>49 939</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - En début de période	551 258	501 319
b - En fin de période	471 615	551 258
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>		
a - En début de période	4 306	4 300
b - En fin de période	3 800	4 306
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
a - En début de période	128,020	116,585
b - En fin de période	124,109	128,020
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-2,23%</b>	<b>9,81%</b>

**Notes aux états financiers**  
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

**NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006, date d'ouverture des opérations de souscription et de rachat.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

**NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

**2. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

**2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

### 2.3 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

### 2.4 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

## 3- Notes sur le bilan

### 3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 372 636 DT contre 409 436 DT au 31 Décembre 2010 . Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% de l'actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>16 642</b>	<b>192 795</b>	<b>165 278</b>	<b>35,05%</b>
<b>Actions cotées</b>	<b>16 414</b>	<b>169 121</b>	<b>141 618</b>	<b>30,03%</b>
ARTES	3 000	40 070	28 806	6,11%
ATTIJ BANK	500	10 950	9 351	1,98%
BH	300	7 470	5 402	1,15%
BNA	700	8 400	8 413	1,78%
BT	2 100	23 090	22 485	4,77%
NAKL	2 500	33 449	23 970	5,08%
SFBT	1 814	22 382	23 602	5,00%
SOTUVER	500	4 755	4 756	1,01%
TPR	1 500	9 176	8 927	1,89%
TUNISAIR	3 500	9 380	5 908	1,25%
<b>OPCVM</b>	<b>228</b>	<b>23 674</b>	<b>23 660</b>	<b>5,02%</b>
POS	228	23 674	23 660	5,02%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>3 060</b>	<b>203 200</b>	<b>207 358</b>	<b>43,97%</b>
AIL2007	350	7 000	7 016	1,49%
ATL 2007-2	350	7 000	7 122	1,51%
ATL 2010-1	490	39 200	39 852	8,45%
CIL 2007/2	350	14 000	14 624	3,10%
CIL 2008/1	100	4 000	4 071	0,86%
CIL 2011/1	250	25 000	25 862	5,48%
HAN LEASE2010-2	500	40 000	40 172	8,52%
TL SUB 2010	450	45 000	46 594	9,88%
UIB2011-2	220	22 000	22 046	4,67%
<b>TOTAL</b>	<b>19 702</b>	<b>395 995</b>	<b>372 636</b>	<b>79,01%</b>

**3-2 Placements monétaires et disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 106 654 DT contre 151 893 DT au 31 Décembre 2010. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% de l'actif Net
<b>Placements monétaires</b>	<b>105</b>	<b>105 000</b>	<b>105 188</b>	<b>22,30%</b>
TP120129CP	10	10 000	10 038	2,13%
TP120226CP	54	54 000	54 112	11,47%
TP120305CP	9	9 000	9 013	1,91%
TP120306CPLAC	4	4 000	4 006	0,85%
TP120310CPLAC	4	4 000	4 005	0,85%
TP120317CP	16	16 000	16 012	3,40%
TP120325CPLAC	1	1 000	1 000	0,21%
TP120326CP	7	7 000	7 002	1,48%
<b>Disponibilités</b>			<b>1 466</b>	<b>0,31%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>105 000</b>	<b>106 654</b>	<b>22,61%</b>

**3-3 Opérateurs créditeurs :**

Le poste opérateurs créditeurs totalise au 31 Décembre 2011 un montant de 2 061 DT contre 4 423 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
- DISTRIBUTEUR	998	3 156
- DEPOSITAIRE	118	140
- GESTIONNAIRE BNAC	945	1 126
<b>TOTAL</b>	<b>2 061</b>	<b>4 423</b>

**3-4 Autres créditeurs divers :**

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2011 un montant de 5 614 DT contre 5 648 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
AUTRES CREDITEURS (CMF)	40	47
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	5 574	5 601
<b>TOTAL</b>	<b>5 614</b>	<b>5 648</b>

**3-5 Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2011 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2011
<b><u>Capital début de l'exercice</u></b>	
Capital	<b>546 700</b>
Montant en nominal	430 600
Nombre de titres	4 306
Nombre de porteurs de parts	9
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	(50 600)
Nombre de titres rachetés	506
Nombre de porteurs de parts sortants	2
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
	<b>(33 046)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41 998)
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres	19 270
Frais de négociation	(146)
Régul Sommes non distribuables	(10 172)
<b><u>Capital fin de l'exercice</u></b>	
Capital	<b>463 054</b>
Montant en nominal	380 000
Nombre de titres	3 800
Nombre de porteurs de parts	7

### 3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2011 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	1
- Résultat distribuable de la période	9 513	4 644
- Régul résultat distribuable de la période	-954	-87
<b>TOTAL</b>	<b>8 561</b>	<b>4 558</b>

### 4- Notes sur l'état de résultat

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 301 DT pour l'exercice 2011 contre 10 283 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus action et valeurs assimilées	6 972	5 343
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 329	4 940
<b>TOTAL</b>	<b>19 301</b>	<b>10 283</b>

#### 4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2011 à 1 929 DT contre 6 613 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêts sur comptes de dépôt	46	86
- REV. BT & PLAC. A TERME	1 884	6 527
<b>TOTAL</b>	<b>1 929</b>	<b>6 613</b>

#### 4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2011 à 5 488 DT contre 5 815 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Commission de distribution	998	1 057
- Commission de dépôt ( Banque Nationale Agricole)	499	529
- Commission de gestion ( BNA CAPITAUX)	3 992	4 229
<b>TOTAL</b>	<b>5 488</b>	<b>5 815</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2011 à 6 230 DT contre 6 437 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Autres charges d'exploitation	50	201
- Impôt & Taxes	108	107
- Redevance CMF	499	529
- Rémunération CAC	5 573	5 600
<b>TOTAL</b>	<b>6 230</b>	<b>6 437</b>

**5- Autres informations:****5-1 Données par action :**

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
• Revenus des placements	5,587	3,924
• Charges de gestion des placements	(1,444)	(1,351)
• <b>Revenu net des placements</b>	<b>4,143</b>	<b>2,573</b>
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(1,639)	(1,495)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,503</b>	<b>1,078</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,251)	(0,020)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2,252</b>	<b>1,058</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,251	0,020
• Plus ou moins values potentielles sur titres	(11,052)	(6,141)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5,071	15,657
• Frais de négociation	(0,038)	(0,055)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3,516</b>	<b>10,540</b>

**5-2 Ratios de gestion des placements :**

LIBELLE	30/12/2011	31/12/2010
• Charges de gestion / actif net moyen :	1,073%	1,105%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,218%	1,223%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,674%	0,866%

**5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**• **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

• **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.